

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 27 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe, M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint, Mme HARDY Annick, M. CARRÉ Robert, Mme CHEVALIER Mireille, M. MONMARCHE Gilbert, Mme GEST Céline (arrivée à 18 h 25), Mme GUILLAUME Marie, M. DELAUNAY Xavier.

Absents excusés : M. NIVOLLE Bertrand, Mme BEREST Audrey.

Absents : M. SEVEGRAND David, Mme LEMOINE Christine.

Procuration : Mme GEST Céline à M. TAILLEBOIS Jean-Michel (délibérations n°1 et 2a)

Secrétaire de Séance : Mme GUILLAUME Marie.

Date de convocation : 20 avril 2018

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2018 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. AMENAGEMENT DE LA LARRONNIERE – Travaux – Maitrise d'œuvre
2. TRAVAUX DE VOIRIE :
 - Création voie accès et parking
 - caniveaux
3. ACQUISITION LOCAUX COMMERCIAUX
4. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n°3-2018-1

AMENAGEMENT DE LA LARRONNIERE

- TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a procédé le 26 avril 2018 à l'ouverture des plis des offres pour l'aménagement de La Laronnière. Le cabinet ATEC OUEST a étudié les offres et en accord avec la commission, il est proposé de retenir l'entreprise SERENDIP, pour un montant de 163 201.60 € HT, soit 195 841.92 € TTC.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SERENDIP pour l'aménagement de La Laronnière, pour un montant de 163 201.60 € HT.

- MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du cabinet ATEC OUEST pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de La Laronnière, d'un montant de 7 200 € HT.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet ATEC OUEST, d'un montant de 7 200 € HT, et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération n°3-2018-2

TRAVAUX DE VOIRIE

a- Création voie accès et parking

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOSSE, qui présente les devis pour l'aménagement d'une voie d'accès le long du château d'eau, entre la rue de l'Académie et le parking existant, ainsi que l'aménagement de stationnement à cet emplacement.

Ces devis sont les suivants, étant précisé que le devis de Berest TP intègre une option de 3 330 € HT pour l'éclairage :

BEREST TP :	35 906 € HT (32 576 € HT sans l'éclairage)
SERENDIP :	35 060 € HT

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de BEREST TP, pour la création d'un parking et d'une voie d'accès entre la rue de l'Académie et le parking "Espace de la Grève", pour un montant de 35 906 € HT.

b- Travaux de caniveaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOSSE qui présente au Conseil Municipal les devis de BEREST TP, pour la création de caniveaux devant le 130 le Lac, 34C et 34F rue Théophile Blin.

Ces devis sont les suivants :

130 Le Lac :	3 958,00 € HT
34C et 34 F rue Théophile Blin :	1 599,00 € HT

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les devis de BEREST TP, pour l'aménagement de caniveaux, tels que détaillés ci-dessus.

Délibération n° 3-2018-3

ACQUISITION LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par des producteurs qui souhaiteraient établir un point de vente dans les locaux de l'ancienne boucherie, place de l'église.

Ils sollicitent l'achat de ces locaux par la commune, qui pourrait alors les louer à ce groupement de producteurs. Contactés, les propriétaires acceptent de vendre ces locaux à la commune au prix de 28 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces locaux commerciaux, fermés depuis des années, et dont l'emplacement au sein des autres commerces du bourg présente un intérêt pour l'ensemble du tissu commercial. Des travaux de remise en état d'une ampleur limitée sont à prévoir. Des renseignements vont être pris, pour évaluer des possibilités de subventions ou d'aide financière.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition des locaux de l'ancienne boucherie, place de l'église, au prix de 28 000 €. Monsieur le Maire est chargé de signer tous documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'entreprise Habit Bois pour réaliser un aménagement des locaux de la mairie, visant à isoler les bureaux de la "tour" (hall avec escalier), par la pose de blocs porte avec encadrement. Cet aménagement doit permettre une isolation thermique par rapport à l'espace vitré de la tour. Monsieur Flaux propose de réaliser cet aménagement pour 2 980 € HT. Le Conseil Municipal approuve ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

La Secrétaire de séance,
Marie GUILLAUME



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

